



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/10/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 96

*Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Centre de Droit des Affaires)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

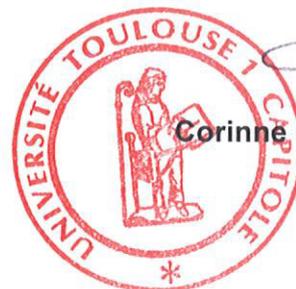
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/10/2019
DELIBERATION n° CA 2019 - 96
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Centre de Droit des Affaires)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
19 avril 2019	Autres contrats, conventions, accords	933	Convention d'aide à publication entre UT1 (IMH et CDA) et l'Université Aix Marseille (PUAM) publication ouvrage : le transport durable.